

La Lettre de l'asf

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

EDITORIAL

LE CREDIT DES FRANÇAIS

L'année 2003 s'est achevée dans un climat plutôt réconfortant quant à la qualité des résultats de nos adhérents. Les perspectives de l'année qui s'ouvre devraient, sauf accident économique inattendu, s'inscrire dans la continuité de cette situation en espérant que les signes de la reprise annoncée seront bien au rendez-vous. Mais l'exercice à venir s'inscrit aussi dans une autre continuité, celle du débat toujours relancé sur l'endettement des ménages français et l'envie toujours renouvelée de renforcer les dispositifs de surveillance ou de contrôle sur les relations entre les établissements prêteurs et leurs clients. Alors que la France est dotée d'une réglementation particulièrement rigoureuse et détaillée, une large partie du personnel politique, quelle que soit sa position sur l'échiquier des idées, semble toujours convaincue qu'il y a encore une croisade à mener dans ce domaine. Faut-il y voir une incapacité culturelle française à dépassionner ce rapport avec l'argent et la conviction que les consommateurs resteront toujours trop immatures pour traiter sans aide leur relation avec les établissements de crédit, régulièrement peints en prédateurs que l'argent des Français « intéresserait » au point de leur faire oublier les règles de la bonne administration des comptes et de la prudence la plus élémentaire ? Il est difficile de faire la part de la conviction réelle et compréhensible de nos législateurs dans l'existence de vrais déséquilibres et de ce qui relève du sentiment qu'en intervenant dans ce domaine, ils ont la garantie de rencontrer la sympathie de leurs électeurs toujours émus par le thème du surendettement que leur renvoie l'image de situations, vécues ou rapportées, certes réelles mais qui ne constituent qu'un



phénomène marginal relevant souvent de traitements de nature sociale dans lesquels le crédit n'est qu'un révélateur. La situation mériterait une analyse menée de la façon la plus objective en se fondant sur la réalité du phénomène. Les comparaisons européennes sont sur ce point éclairantes... Causes ou effets de cette situation singulière, les ménages français sont, les études les plus variées le démontrent

régulièrement, parmi les moins endettés de l'Euroland et plus généralement des pays développés. C'est ainsi que l'étude récente de l'Observatoire de l'épargne européenne parue en ce début d'année vient une nouvelle fois rappeler que : « La France est le seul pays où, à la fois l'encours d'endettement et sa progression sur la période récente, sont faibles »⁽¹⁾. En pourcentage de leur revenu moyen l'endettement des ménages français s'établissait en 2002 à moins de 60%, ce qui le situe à un niveau environ deux fois plus faible que celui de ses homologues allemands ou anglais, et plus de trois fois plus faible que celui des Danois ou Hollandais. Seuls les ménages italiens affichent officiellement un endettement légèrement moindre que celui des Français. Au moment où le gouvernement affiche des objectifs volontaristes de soutien de l'activité économique et alors que l'environnement des taux d'intérêt se prête à une utilisation soutenue du crédit, il serait sage de limiter les effets nocifs des excès de réglementations qui n'évitent en rien l'apparition de cas difficiles, mais sont autant d'obstacles à l'accès de notre économie et de notre industrie bancaire au niveau atteint par ses principaux concurrents. ■

(1) Voir l'article en page 2

François Lemasson

SOMMAIRE

ACTUALITE

- P 2 à 5** Les Français sous-endettés ?
- P 6, 7** Un marché immobilier transfrontière intégré ?
- P 7** DCC : une première lecture enfin finalisée en mars prochain
- P 8** Comptabilité : Risque de crédit - Dépréciation d'actifs / Actualité du Comité de Bâle : Compliance

- P 9** Actualité du Comité de Bâle : Fonds propres / Les abeilles et le risque opérationnel

STATISTIQUES

- P 10 à 13** La production des établissements de crédit spécialisés en 2003

VIE DE L'ASF

- P 14** Internet

- P 15 à 18** Relevé dans les ordres du jour
- P 19** Carnet / Prix ASF 2003 : une année sans / Vient de paraître
- P 20** Les nouveaux dirigeants / Les adhérents
- P 21** Les nouveaux membres / Les circulaires de l'ASF 2003
- P 22 à 24** Stages ASSFOR
- P 24** Solution de la grille de Noël 2003

Les Français sous-endettés?

Synthèse du rapport réalisé par
l'Observatoire de l'épargne européenne de novembre 2003
sur « L'ENDETTEMENT DES MENAGES EUROPEENS
DE 1995 A 2002 »

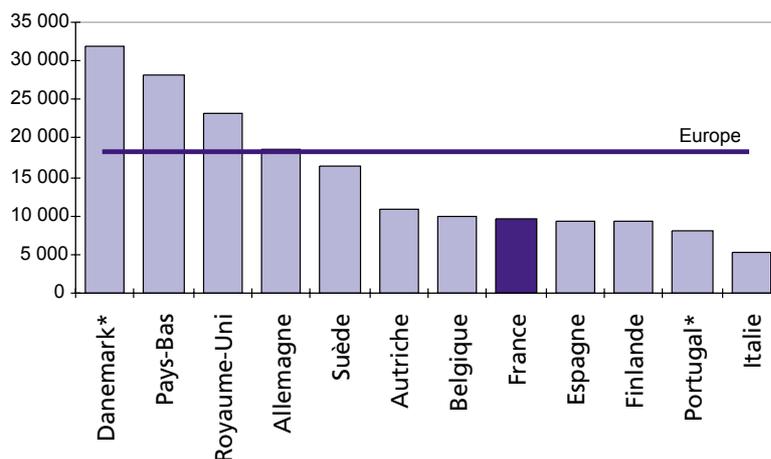
Une étude de l'Observatoire de l'épargne européenne analyse le recours au crédit par les ménages européens. Malgré quelques difficultés provenant de l'hétérogénéité des données disponibles, l'étude apporte des éclairages intéressants sur les caractéristiques de l'endettement¹ des ménages².

L'ENDETTEMENT DES MENAGES

Le niveau d'endettement des ménages

L'endettement des ménages, qu'on le mesure par habitant ou en proportion du revenu disponible brut, est différent selon les pays. L'endettement moyen par habitant en Europe est de 17 963 €. Le Danemark et les Pays-Bas, avec un endettement par habitant de 31 832 € et 28 301 € sont nettement au-dessus de cette moyenne, suivi du Royaume-Uni avec 23 186 €. La France et l'Italie avec respectivement 9 592 € et 5 254 €, sont parmi les pays européens les moins endettés. Ce sont d'ailleurs les deux seuls pays où

Endettement par habitant en 2002 (en €)



Sources : OCDE, Comptes Nationaux
* valeur 2001

¹ L'endettement des ménages comprend pour la quasi-totalité les engagements contractés en crédit à la consommation (automobiles et équipement du foyer) et en crédit à l'habitat (achat de logements, construction, gros travaux d'aménagement).

² La notion de ménages sera celle dite « au sens large » (au sens de la comptabilité nationale), elle inclut, outre les particuliers (85% du total en France) les entrepreneurs individuels et les organismes à but non lucratif.

l'endettement représente moins de 60% du revenu disponible brut (respectivement 59,4% et 34,1%). A l'opposé, la dette des ménages aux Pays-Bas et au Danemark représente près de deux fois leur revenu disponible brut. Même le Royaume-Uni et l'Allemagne sont loin devant la France avec des taux presque deux fois supérieurs : 120,2% et 111,5%.

Depuis 1995, les évolutions sont également divergentes. Entre 1995 et 2002, c'est en Espagne (+14,8%) et aux Pays-Bas (+12,6%) que la progression moyenne annuelle de l'endettement des ménages

a été la plus forte. Les Hollandais ont d'ailleurs enregistré en 2002 la plus forte hausse avec +11,2%. Le Royaume-Uni et l'Italie sont dans une position intermédiaire, avec un taux de croissance annuel moyen identique de +8,6%. Concernant la France et l'Allemagne, l'endettement a peu augmenté depuis 1995. Ces deux pays affichent des taux d'évolution annuels moyens de l'encours des crédits aux ménages parmi les plus bas +4,3% et +3,7%. **La France est même le seul pays où on retrouve un encours d'endettement faible et une progression ra-**

lentie de celui-ci sur la période.

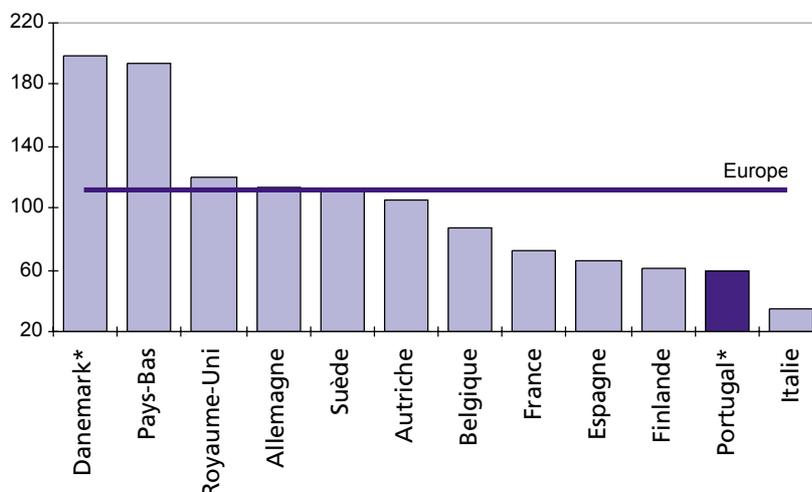
En 2002, l'endettement des ménages européens a continué d'augmenter malgré le ralentissement économique.

L'endettement à court terme, l'endettement à long terme

La comptabilité nationale permet une approche plus fine en distinguant les crédits à long terme (maturité initiale supérieure à un an) des crédits à court terme (maturité résiduelle inférieure à un an).

Le crédit à court terme représente moins de 10% de l'encours d'endettement. ►

Encours d'Endettement (crédit à la consommation et à l'habitat) en 2002 (en % du RDB)



Sources : OCDE, Comptes Nationaux
* valeur 2001

Encours des crédits aux ménages dans l'Union Européenne en 2001-2002

En milliards Euros	Crédit à court terme			Crédit à long terme			Total		
	2001	2002	Variation	2001	2002	Variation	2001	2002	Variation
Allemagne	109 401	105 124	-3,9%	1 400 073	1 421 413	1,5%	1 509 474	1 526 537	1,1%
Royaume-Uni	239 941	264 149	10,1%	979 446	1 098 917	12,2%	1 219 387	1 363 066	11,8%
France	40 884	44 771	9,5%	511 312	542 574	6,1%	552 196	587 345	6,4%
Pays-Bas	21 241	23 841	12,2%	386 959	430 184	11,2%	408 200	454 025	11,2%
Espagne	20 333	22 008	8,2%	304 047	361 295	18,8%	324 380	383 303	18,2%
Italie	55 980	54 944	-1,9%	223 280	249 390	11,7%	279 260	304 334	9,0%
Belgique	6 378	5 963	-6,5%	91 290	95 433	4,5%	97 668	101 396	3,8%
Autriche	7 938	8 529	7,4%	77 159	80 386	4,2%	85 097	88 915	4,5%
Portugal*	7 393	N.D	-5,6%	75 259	N.D	14,1%	82 652	N.D	12%

*Portugal variation 2001/2000

Source : Comptes Nationaux

Les Français sous-endettés ?

► L'endettement des ménages est donc surtout un endettement de long terme. C'est au Royaume-Uni (19,4%) et en Italie (18,1%) que le crédit à court terme est le plus important. Mais en Italie, ce chiffre est imputable à la faiblesse de l'endettement à long terme plutôt qu'à l'importance du crédit à court terme. En France, la part du crédit à court terme dans l'endettement des ménages est de 7,6% en 2002. Le ratio de l'encours de crédit à court terme au revenu disponible brut est l'un des plus faibles à 4,5%. Sur la période 1995-2002, comme dans de nombreux autres pays (l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie) ce ratio a tendance à baisser ou à se stabiliser. Pour la France, il est même à un niveau inférieur à celui de 1995. Le Royaume-Uni, quant à lui, se singularise par sept années de hausse consécutive et un encours de crédit à court terme désormais à 19,4% du revenu disponible brut.

Le crédit à long terme a augmenté depuis 1995 dans tous les pays d'Europe et de manière plus significative en Espagne, aux Pays-Bas et au Portugal. Au Pays-Bas, le ratio de l'encours de crédit de long terme au revenu disponible brut atteignait le niveau très élevé de 187,8% du revenu disponible brut en 2002. L'Allemagne et le Royaume-Uni suivent avec 103,8% et 96,9%. La France avec 54,9% possède un des taux les plus faibles d'Europe devant l'Italie (27,9%).

L'objet des crédits

A l'exception de l'Autriche, de l'Italie, et du Luxembourg, **la structure de l'endettement** des ménages par objet est relativement homogène. En Europe, l'encours des crédits aux ménages est répar-

ti pour 71,6% au logement, 19% à la consommation et autres pour 9,4%.

Le financement du logement est donc le principal motif d'endettement des ménages. On peut classer les pays en deux groupes :

- le premier concerne les pays où le crédit au logement avoisine les 80% de l'encours : Pays-Bas (88,1%), Danemark (82,7%), Royaume-Uni (78,3%), Irlande (76,1%), Portugal (75,5%) et Belgique (74,1%),

- le second concerne les pays où le crédit au logement avoisine les 60% de l'encours : France (63,8%), Allemagne (64,8%), Espagne (63,3%) et Suède (63,3%). L'augmentation du prix de l'immobilier permet d'expliquer en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages européens après 1995.

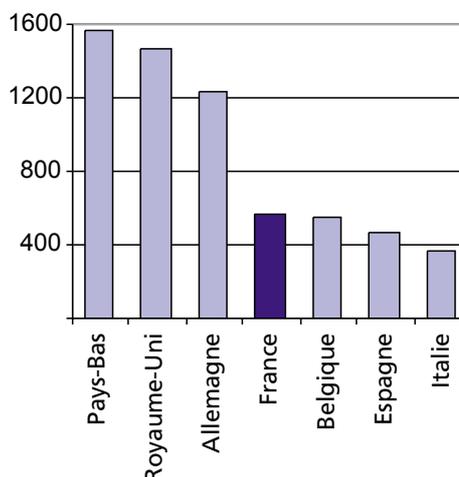
Concernant **le crédit à la consommation**, certains pays européens tels que le Royaume-Uni, la Suède en font une utilisation importante et ont un endettement à ce titre supérieur à 20% de leur revenu disponible. Viennent ensuite quatre pays : l'Allemagne (16,4%), l'Espagne (26,1%), l'Irlande (14,9%), et la France avec seulement (12,4%). L'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal y recourent peu et leur

endettement est inférieur à 10%. La rubrique **"autres crédits"** recouvre les crédits non ventilés entre crédits à l'habitat et crédits à la consommation. Il s'agit des prêts consentis aux entrepreneurs individuels. Il faut noter le poids important de ces crédits en Allemagne qui reflète le poids des entreprises individuelles dans ce pays.

LA CHARGE DU CREDIT POUR LES MENAGES EUROPEENS

Ces dernières années, la croissance de la charge du crédit pour les ménages a été beaucoup moins rapide que celle de l'encours d'endettement, en raison de la conjonction de deux facteurs : la baisse des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des prêts (plus le prêt est long moins la charge annuelle des remboursements est élevée). En Europe, la divergence sur les **montants payés** par habitant au titre des intérêts s'explique davantage par l'évolution de l'encours d'endettement que par l'évolution et la divergence des taux d'intérêt entre les pays. L'écart n'est pas anodin. Il va du simple au triple : 350 € pour l'Italie ; 500 € pour la France, la Belgique, l'Espagne ; 1 200 € pour l'Allemagne ; 1 500 € pour les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Montant des intérêts payés par habitant en 2001 en €



Source : Comptes Nationaux

**COMPARAISON DE
L'ENDETTEMENT DES
MENAGES EUROPEENS AVEC
CELUI DES MENAGES
AMERICAINS ET JAPONAIS**

L'endettement des ménages japonais et surtout des ménages américains est plus important que la moyenne des ménages européens, à l'exception peut-être de deux pays : les Pays-Bas et le Danemark qui ont un niveau d'endettement par habitant supérieur à celui du Japon. Depuis 1995, l'endettement nominal des ménages au Japon est resté quasiment stable (+3,6%), alors qu'il a augmenté de 68% en Europe et de près de 82% aux Etats-Unis. La structure de l'endettement des ménages par objet des crédits est assez homogène entre les Etats-Unis et l'Europe : l'encours de crédit destiné à la consommation représente 16% aux Etats-Unis, 19% en Europe ; l'encours de crédit destiné au logement représente 68,9% pour les Etats-Unis et 71,6% pour l'Europe. Au Japon, la répartition est légèrement différente en raison de la part importante des prêts professionnels aux entrepreneurs individuels (34,1%). Le reste se répartit entre l'encours des crédits aux ménages pour le crédit à la consommation (11,2%) et le crédit au logement (54,7%). ■

ADu

Répartition de l'encours des crédits aux ménages

	Consommation	Logement	Autres
Pays-Bas	4,7%	88,1%	7,2%
Danemark	8,9%	82,7%	8,4%
Royaume-Uni	18,7%	78,4%	2,9%
Irlande	20,4%	76,1%	3,5%
Portugal	10,7%	75,5%	13,8%
Belgique	13,3%	74,2%	12,5%
Finlande	8,3%	72,2%	19,5%
Allemagne	12,8%	64,8%	22,4%
France	23,5%	63,8%	12,7%
Suède	23,4%	63,3%	13,3%
Espagne	19,2%	63,3%	17,5%
Autriche	43,9%	46,1%	10,0%
Italie	14,7%	36,7%	48,6%
Luxembourg	5,4%	32,2%	62,4%
Europe	19,0%	71,6%	9,4%

Source : Comptes Nationaux

Le crédit à la consommation dans le monde en pourcentages...

	... du PNB	...de la consommation privée	...du revenu disponible des ménages
Etats-Unis	16,7	24,1	-
Royaume-Uni	14,3	32,5	20,6
Autriche	12,3	22,0	-
Suède	11,4	23,8	22,6
Allemagne	10,8	18,9	16,4
Espagne	9,6	16,5	15,1
Irlande	8,1	16,6	14,9
France	8,0	14,7	12,4
Danemark	7,7	16,5	-
Portugal	6,6	11,1	9,8
Belgique	5,2	9,5	8,1
Luxembourg	5,2	13,0	-
Pays-Bas	5,2	6,6	6,4
Japon	4,1	7,5	-
Italie	3,6	6,1	4,8
Finlande	2,3	4,8	4,7

Source : ECRI

Un marché immobilier transfrontière intégré ?

La présentation¹ du marché européen du crédit immobilier a permis de faire le point sur les actions que la Commission européenne (CE) envisage de mener en se fondant notamment sur les travaux actuellement en cours au sein du « Forum Group ». Elle a également permis de commenter les résultats de l'étude commanditée par la Fédération hypothécaire européenne (FHE) au cabinet Mercer Olivier Wyman sur « l'intégration des marchés hypothécaires européens ».

L'action de la Commission européenne

Eric Ducoulombier, Administrateur à la DG Marché intérieur, s'est montré à la fois rassurant et ferme. Il a notamment souligné le constat sévère dressé par la Commission européenne (CE) concernant le défaut d'ouverture du marché immobilier. Il a confirmé que si la CE ne veut rien imposer en termes de réglementation (si la forme de la directive n'est pas exclue, elle ne s'impose pas), un cadre général (recommandation, auto-réglementation, co-réglementation, etc.) sera vraisemblablement proposé à l'issue des travaux du « Forum Group ». Les cinq sous-groupes du Forum Group² doivent déposer leurs recommandations en juin 2004 (voire septembre 2004), la CE présentera alors des communications pour lancer un débat plus large. En tout état de cause, Eric Ducoulombier souligne que la CE n'est pas tenue par les conclusions du Forum Group. Il rappelle à cette occasion que la mission du Forum Group, qui n'est pas conçu comme une institution en soi et dont les travaux doivent aboutir dans les délais fixés, est de permettre « au marché » de mettre à plat toutes les difficultés, suggestions qu'il lui semble intéressant de mentionner pour éclairer la CE. Cette dernière ne cherche pas à imposer un contrat-type, ni à réduire l'offre des produits proposés par les établissements, de même elle ne cherche pas à favoriser tout particulièrement le développement du marché du financement immobilier transfrontière par le biais de la LPS au détriment de l'implantation directe des établissements dans les Etats membres. Actuellement, les différents sous-groupes

sont à l'œuvre. Les deux représentants français, Alain Gourio, BNP Paribas (sous-groupe confiance du consommateur) et Patrick Stocker, Crédit Agricole (sous-groupe « distribution » et participation au sous-groupe « collatéral » pour défendre notamment l'exception française du crédit immobilier cautionné), ont rendu compte des principales constatations déjà réalisées. Un accord unanime des participants des sous-groupes est acquis pour reconnaître que l'activité transfrontière reste très marginale et la vente à distance sans relais physique très faible. La rencontre physique est indispensable et l'Internet reste davantage un canal d'information que de vente, à ce jour. Par ailleurs, il est également souligné que le consommateur reste avant tout très attaché au prix, l'attention portée aux différences entre produits venant ensuite. Enfin, il est rappelé que pour les établissements, le critère de rentabilité / profitabilité reste un élément de base du développement transfrontière.

L'étude commanditée par la FHE

L'origine de l'étude commandée par la FHE est née de la volonté des professionnels de réagir à une étude diligentée par la CE concluant que le défaut dans la convergence des prix, dû notamment au défaut dans la convergence des réglementations et de l'intégration du marché, privait le consommateur d'économies substantielles. Dès lors, l'objectif de la FHE a été de mener une action pour réagir et expliquer le fonctionnement du marché immobilier en Europe avec ses conditions et ses contraintes. Claude Sadoun, Président de

la FHE, se félicite de pouvoir reprendre à son compte les résultats de l'étude menée en toute neutralité par le cabinet Mercer Olivier Wyman. Cette dernière a notamment permis de développer des indicateurs de comparaison transfrontière (produits, complétude³, prix, coûts d'exploitation, rentabilité) et de mettre en évidence l'efficacité des marchés nationaux, ce qui signifie que l'accès, pour un prix équitable, à une large gamme de produits est globalement réalisé dans chaque Etat membre. L'étude montre en effet que la différence des prix est très faible tant au niveau national qu'euro-péen. D'un point de vue plus global, il souligne que de nombreux paramètres agissent sur le développement d'un marché transfrontière et conduisent souvent à le freiner. Or ces paramètres relèvent plus de la volonté des Etats que de celle des établissements. On trouve notamment les questions de discriminations fiscales (cas notamment de la non déductibilité des intérêts lorsque l'établissement prêteur n'est pas établi sur le territoire de l'Etat membre qui offre cet avantage fiscal aux emprunteurs), de reconnaissance des jugements (délivrance de l'exequatur), de garantie hypothécaire (notamment les délais de mise en œuvre pouvant varier de 6/12 mois à 6/8 ans) et d'accès aux bases (positives, négatives, cadastres ou équivalents). Au-delà de ces questions qui laissent à penser qu'une éventuelle harmonisation ne devrait pas en tout état de cause être minimale, Claude Sadoun indique que le développement d'un marché immobilier intégré nécessite avant tout :

- une information du consommateur complète, exhaustive, cohérente, transparente,

compréhensible et loyale, une comparabilité normée en la matière pourrait intervenir,

- des éléments de comparaison valable (notamment le TEG sous réserve d'une assiette harmonisée),
- des législations cohérentes pour ne pas perturber le consommateur ; importance de disposer de blocs juridiques cohérents en fonction de l'opération économique sous-jacente,
- une rentabilité suffisante pour les établissements, or dans certains Etats le produit n'est pas porteur. ■

CR

(1) Réunion organisée à la FBF le 12 décembre 2003.

(2) *Confiance des consommateurs, obstacles juridiques, technique de l'hypothèque (collatéral), distribution, financement et refinancement.*

(3) *Pour permettre une comparaison entre les Etats membres, l'étude a développé un indicateur de « complétude » qui se veut assez large. Il montre tout à la fois la performance des établissements de crédit d'un EM dans l'offre de produits (l'offre de produits sur le marché est-elle complète ou insuffisante ?), de satisfaction des clientèles (tous les segments de clientèles sont-ils servis ?) et d'utilisation es réseaux de distribution (tous les canaux de distribution sont-ils présents ?).*

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DU POINT DE VUE DE LA FRANCE

➤ **Cadre de l'étude : elle couvre 8 pays européens soit 3.300 milliards d'euros sur les 4.200 milliards estimés du marché immobilier européen global, 47 établissements ont répondu, dont 10 établissements français.**

➤ **Le marché français est deux fois plus petit que le marché britannique qui est le premier en Europe devant l'Allemagne (les building societies représentent 20% du marché anglais et leur encours est égal à celui du marché espagnol).**

➤ **Les coûts d'exploitation en France sont supérieurs à la moyenne. Les causes d'écart tiennent notamment au fait que le montant financé est moins élevé (pas de financement à 100%) et que les durées d'emprunt sont plus courtes.**

➤ **Les durées d'instruction des dossiers sont assez longues en France (4 semaines contre seulement quelques jours au Danemark par exemple).**

➤ **La durée de recouvrement en France figure en bonne place (une dizaine de mois contre seulement cinq au Danemark et aux Pays-Bas mais une vingtaine de mois au Portugal et une soixantaine en Italie).**

➤ **La France (comme l'Allemagne) a davantage une approche « relation client » (acquisition et fidélisation de la clientèle – 80% des ventes sont réalisées en agence – plutôt qu'une approche produit (au Royaume-Uni – plus axé sur la rentabilité – 50% des ventes sont réalisées en agence).**

➤ **La France dispose d'un bon taux de complétude (72% contre 65% en moyenne), des améliorations en termes de distribution par des tiers et d'offres orientées sur les profils à risque restent à faire (problématique des taux d'usage).**

A titre de comparaison, au Royaume-Uni, le marché des « subprimes » représente 5 à 7% du marché, les non conforming prime (personnes qui n'ont pas d'incidents mais qui n'ont pas de revenus réguliers) représente 10% du marché, ce qui porte la part de marché des crédits à risques élevés à 17%.

En conclusion, l'activité de financement immobilier en France est assez difficile compte tenu de prix plutôt bas et de coûts d'exploitation qui restent forts.

CR

DCC

La proposition de directive sur le crédit aux consommateurs devrait faire l'objet d'un premier examen au Parlement européen avant les élections de juin.

UNE PREMIÈRE LECTURE ENFIN FINALISÉE EN MARS PROCHAIN

Le projet de rapport de M. Wuermeling a été relativement bien accueilli par les députés de la commission juridique lors de sa présentation le 21 janvier dernier. Une dizaine de jours ont été laissés aux parlementaires pour déposer des amendements à ce rapport qui devrait finalement être voté le 24 février en commission et le 8 mars en plénière. « *Il faut aller vite, si l'on veut respecter les délais* » a rappelé M. Wuermeling à ses confrères alors que le dossier est depuis plus d'un an sur la table du Parlement européen. L'ASF note avec satisfaction que plusieurs des objections que pouvait susciter la version d'origine ont été levées dans le texte proposé par M. Wuermeling, mais elle considère que plusieurs modifications sont encore nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'exclusion des crédits de moins de trois mois et de tous les crédits au logement y compris non garantis, la suppression de toutes les dispositions relatives aux clauses abusives, l'inadéquation de l'obligation de demander l'objet du crédit à l'emprunteur dans le cas des prêts non affectés, etc. Ce point de vue a été récemment rappelé aux principaux députés impliqués sur ce dossier : Mme Bérés, M. Wuermeling et Mme Schaffner. L'ASF poursuit parallèlement ses contacts avec la Commission européenne, qui prépare actuellement la future proposition modifiée attendue pour mai-juin prochain.

Calendrier législatif

26/01/04 : débat sur les amendements déposés au projet d'avis de Mme Bérés de la commission économique et monétaire

04/02/04 : délai de dépôt des amendements pour la commission juridique

09/02/04 à Strasbourg : vote de l'avis de la commission économique et monétaire (rapport Bérés)

24/02/04 : vote du rapport Wuermeling en commission juridique

Session plénière de mars (2 périodes de session possibles) : vote du rapport Wuermeling en plénière
Environ 2 mois après la première lecture au Parlement européen : présentation par la Commission européenne d'une **proposition modifiée.**

Julie-Jeanne Régnault (Euralia)

COMPTABILITE

Risque de crédit - Dépréciation d'actifs

Le Conseil national de la comptabilité a précisé les modalités d'application des règlements' relatifs au traitement comptable du risque de crédit et à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

L'ASF avait attiré l'attention du CNC, au moment de l'élaboration de ces textes, sur les difficultés d'application dès 2003 de certaines dispositions. Un report à 2005, année d'entrée en vigueur des IAS/IFRS, avait été concédé pour certaines d'entre elles (l'essentiel en ce qui concerne les dispositions sur l'amortissement et la dépréciation des actifs), d'autres ont été maintenues, notamment pour ce qui concerne le risque de crédit, qui ont donc continué de faire problème aux établissements pour leur application dès 2003. Il en va ainsi, pour l'essentiel :

- du traitement des encours restructurés « Neiertz » et du classement, apparemment automatique, en encours douteux compromis au bout d'un an de séjour en encours douteux pour le règlement 2002-03,

- de l'obligation de traiter en provisions pour grosses réparations ou en « composants » les dépenses de remplacement d'actifs ou faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions pour le règlement 2002-10.

L'ASF a participé aux groupes de travail organisés par le CNC pour proposer des solutions et sensibiliser les autorités compétentes aux problèmes posés. A ce jour, les évolutions suivantes ont pu être enregistrées :

- Le CNC a émis, le 21 novembre, un communiqué² portant certains assouplissements au traitement des encours restructurés « Neiertz » pour les établissements disposant de provisions globales.

- Le Comité d'urgence du CNC a publié, le 18 décembre, un avis sur les modalités de passage des « encours douteux » en « encours douteux compromis » confirmant que la revue imposée, au bout d'un an, des encours douteux n'emportait pas de déclassement systématique, notamment pour les dossiers dont les clauses contractuelles sont respectées ou ceux assortis de garanties permettant leur recouvrement (ce qui pourrait s'appliquer aux dossiers de crédit-bail poursuivis dans le cadre d'une procédure collective).

- Un avis du Comité d'urgence et un règlement³ du CRC, pris à la suite, ont assoupli l'obligation de provisionnement des dépenses de remplacement d'actifs et précisé les modalités d'amortissement des composants comptabilisés dans le cadre de l'option offerte par le texte. L'ASF continue de participer aux travaux du CNC sur ces sujets.

AL

(1) Règlements du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 et 2002-10 - Circulaires ASF n° 03.053 et 03.054 du 10 février 2003

(2) Circulaire ASF n° 03.304 du 28 novembre 2003 (3) Règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003 - Circulaire ASF n° 04.004 du 7 janvier 2004

ACTUALITE DU COMITE DE BÂLE

Compliance

L'ASF a formulé ses observations sur le document consultatif du Comité de Bâle relatif à la fonction « Compliance » dans les établissements de crédit

Cette fonction est définie par le Comité de Bâle comme visant à assurer l'application conforme, par les établissements, des lois, réglementations et textes les concernant. Tout en soulignant la préoccupation permanente que suscitent ces objectifs dans les établissements, l'ASF a souhaité que la mise en œuvre du dispositif envisagé puisse tenir compte de la nature et des volumes des activités des établissements, de leur taille et de leurs implantations, ainsi que des réglementations et textes spécifiques auxquels ils sont soumis, en s'inspirant ainsi des principes d'application du règlement n° 97-02 sur le contrôle interne. Elle a insisté sur la nécessité de prévoir des délégations et, pour les petits établissements, de permettre l'exercice de fonctions « Compliance » et d'autres responsabilités par une même personne, sous condition qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts, voire d'autoriser un administrateur à être responsable de la fonction.

AL

ACTUALITE DU COMITE DE BÂLE

Fonds
propres

Le Comité de Bâle précise les nouvelles modalités de traitement séparé des pertes attendues et inattendues, les modifications du dispositif applicable aux titrisations et les règles de reconnaissance transfrontalière des approches avancées (AMA) pour le risque opérationnel des groupes bancaires internationaux.

Le Comité a publié, le 30 janvier, trois textes⁽¹⁾ faisant suite à son annonce du 11 octobre 2003 de recherche d'améliorations du futur accord sur les fonds propres des établissements de crédit. Les modifications apportées au **traitement des pertes attendues et inattendues** affichent le principe d'une imputation, en IRB, des insuffisances de provisions - par rapport à la perte attendue - par parts égales entre le « Tier one » et le « Tier two », tandis que les excédents abonderont le « Tier two » dans une limite fixée par le superviseur, mais sans dépasser un pourcentage (restant à fixer) des expositions pondérées. Les formules de pondération des risques sont révisées, pour l'ensemble des portefeuilles, pour tenir compte de la concentration de l'exigence de fonds propres sur le seul risque de perte inattendue. L'approche standard ne devrait pas connaître de modifications à ce titre. Une règle est fixée pour les groupes qui appliqueront simultanément, dans les cas particuliers prévus par l'accord, les approches standard et IRB. Les modifications apportées au **traitement des titrisations** portent notamment sur la simplification de la formule « superviseur » et l'adaptation du dispositif à la seule couverture des pertes inattendues. Enfin, une méthodologie du **traitement transfrontalier de la couverture du risque opérationnel, en approche avancée, pour les groupes internationaux** est définie. Elle fixe notamment les principes de répartition et de supervision entre les filiales et le niveau consolidé.

AL

Les abeilles et le risque opérationnel

Une ruche vivait selon sa tradition,
Organisée, riche et prospère.
La reine, les soldats et la moindre ouvrière
Remplissaient dans la joie et sans peur leur mission.
Les plus instruits, donc les plus sages,
S'avisèrent un jour de l'extrême danger
Où vivaient ces bêtes volages.
« Il est urgent de tout changer,
Il faut sans plus tarder entreprendre
De lister les calamités,
Les dernières extrémités,
Susceptibles de nous surprendre. »
Pluie, ouragan, tempête, inondation
Sécheresse, absolu désert, insolation,
Maladies, dépressions, assassin régicide,
Oiseaux, ours affamé, ou pire : insecticide...
Quand on eut achevé de tout examiner,
On fut prié d'imaginer
Les parades jugées convenables
A tous ces maux épouvantables.
On vit que l'on n'y pouvait mais,
Qu'on n'avait pas la moindre chance.
La traditionnelle confiance
Disparut alors à jamais.
Obsédé, pour son moindre geste,
Par le risque opérationnel,
L'insecte diligent, devenu rationnel,
Oublia le miel et le reste.
On s'alarma, c'était trop tard.
La colonie périt, privée de son nectar.
« Le mieux peut devenir le pire »,
Sur le fronton ruiné, c'est écrit dans la cire.

JCN

(1) Disponibles sur le site privé de l'ASF :

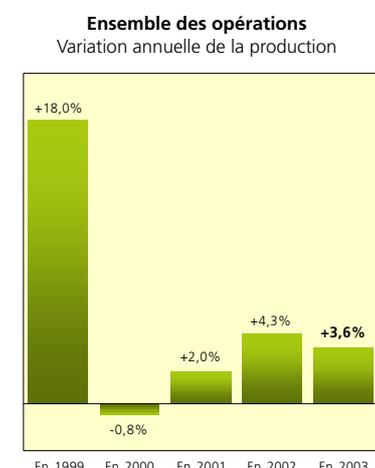
www.asf-france.com

La production des établissements de crédit spécialisés en 2003

Dans un environnement économique très défavorable, les établissements spécialisés ont pu cependant maintenir en 2003, avec **73,1 Mds €** de nouveaux financements, une croissance modérée de leur production (+3,6%)

Maintien d'une croissance modérée pour 2003

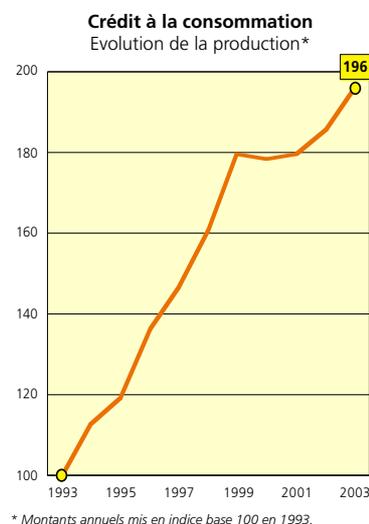
Malgré un environnement macro-économique très défavorable (la croissance du produit intérieur brut serait en 2003 de l'ordre de +0,2%, soit l'une des plus faibles enregistrées depuis plusieurs décennies), les établissements de crédit spécialisés ont pu, selon une estimation provisoire, maintenir globalement une croissance modérée de leur production, d'un taux proche de celui de l'année précédente.



Avec **73,1 Mds €** de nouveaux financements, et grâce à une évolution au second semestre globalement mieux orientée (+4,4% par rapport à la même période de l'année précédente) qu'au premier (+2,8%), ils enregistrent en effet une hausse annuelle de la production de **+3,6%**, après +4,3% en 2002. Sur une base 100 en 1993, la production globale (hors affacturage) s'inscrit à l'indice 175 dix ans plus tard.

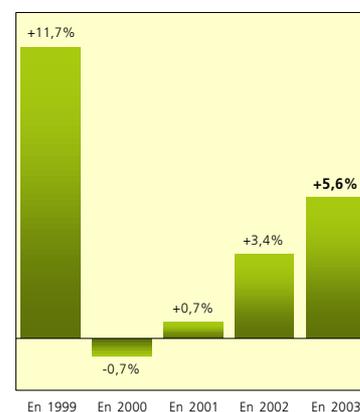
Cette tendance d'ensemble recouvre cependant une nouvelle fois des **évolutions différenciées** selon la nature des financements. De façon générale, on notera que les opérations réalisées avec les particuliers enregistrent une évolution plus favorable (activité plutôt bien orientée pour le crédit à la consommation et forte progression confirmée pour les crédits au logement) que celles réalisées avec les entreprises ou les professionnels (financements d'équipement à nouveau en recul, immobilier d'entreprise en net repli et rebond de croissance modeste dans l'affacturage).

Activité bien orientée pour le crédit à la consommation



Crédit à la consommation

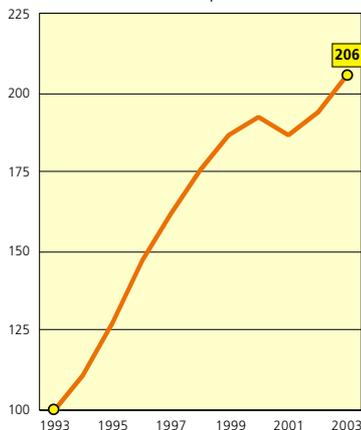
Variation annuelle de la production



Après un premier semestre modérément porteur (+4% par rapport à la même période de l'année précédente), les nouveaux financements des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation ont bénéficié d'une accélération dans la seconde partie de l'année (+7,2%), leur permettant sur l'ensemble de 2003 d'enregistrer une croissance de **+5,6%** avec une production de **35,8 Mds €**, accentuant ainsi la progression enregistrée les deux années précédentes. Sur une base 100 en 1993, la production de crédit à la consommation des établissements spécialisés a presque doublé en dix ans.

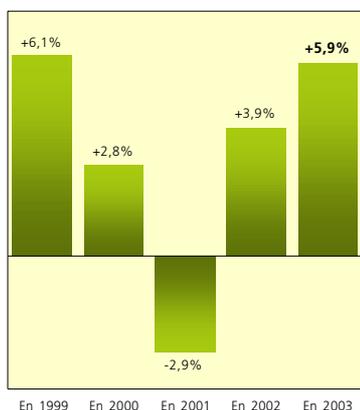
Les **nouvelles utilisations de crédits renouvelables** constituent toujours la part la plus importante des financements de l'espèce. Avec **15,4 Mds €**, elles progressent sur l'année de **+5,9%** (après +3,9% en 2002), ayant acquis la plus grande part de cette croissance au premier semestre (+7,6% par rapport à la même période de 2002) puisqu'un net ralentissement caractérise la seconde partie de l'année (+4,4%) malgré un rebond au quatrième trimestre. Sur une base 100 en 1993, les nouvelles utilisations de crédits renouvelables sont à 206 en 2003.

Crédits renouvelables Evolution de la production*



* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.

Crédits renouvelables Variation annuelle de la production



Les financements affectés progressent de **+3,9%** (après +3,2% en 2002) à **11,2 Mds €**, en hausse de +8,2% au second semestre après un recul de -0,2% au premier. Les financements d'**automobiles neuves**¹, en recul de -5% au premier semestre, ont augmenté de +11% au second (et jusqu'à +13% à l'été), soit **+2,5%** sur l'année à **4,2 Mds €** ; les financements de véhicules d'occasion sont en hausse de +5,6% à 3,4 Mds € et les autres financements (équipement du foyer notamment) progressent de +4,1% à 3,6 Mds €.

Les **prêts personnels** ont particulièrement progressé au troisième trimestre (+17%). Sur l'année, ils sont en hausse de **+8,1%** (après +1,3% l'année précédente) à **7,4 Mds €**.

La **location avec option d'achat** (véhicules de tourisme pour la plus grande partie) croît de **+3,4%** (après +6,4% en 2002) à **1,8 Md €**.

1. En matière de financement automobile, d'autres moyens de financement que les prêts affectés sont proposés à la clientèle par les établissements spécialisés (prêts personnels, crédits renouvelables, location avec option d'achat). La mesure exacte de la part des véhicules financés supposerait donc de prendre en compte ces autres financements, ce qui n'est pas possible, compte tenu de la nature même de certains d'entre eux, non affectés.

Nouveau recul, bien qu'atténué, pour les financements d'équipement aux entreprises et aux professionnels

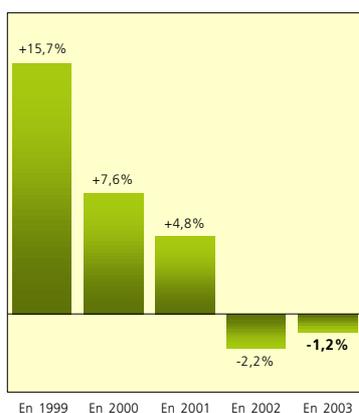
Seconde année consécutive de recul pour les financements d'équipement aux entreprises et aux professionnels : avec **20,6 Mds €**, la production baisse de **-1,2%** (après -2,2% en 2002). Le rebond enregistré au premier semestre (+2,7% par rapport à la même période de l'année précédente) n'a pas résisté au fort repli du second (-5,2% et jusqu'à -12% au quatrième trimestre).

Financement de l'équipement des entreprises et des professionnels Evolution de la production*



* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.

Financement de l'équipement des entreprises et des professionnels Variation annuelle de la production*



Les **opérations de location de matériels**, soit la quasi-totalité de ces financements, sont à nouveau en recul : **-1,2%** (après -2,3% l'année précédente), avec **18,7 Mds €**. Cette contraction de l'activité résulte d'une dégradation continue en cours d'année : en termes de variation annuelle, la tendance, positive au premier trimestre (environ +5%), le demeure au printemps mais ralentit, puis s'inverse à l'été et aboutit à un recul de l'ordre de -12% à l'automne. On est ainsi passé de +3,7% au premier semestre à -6,2% au second.

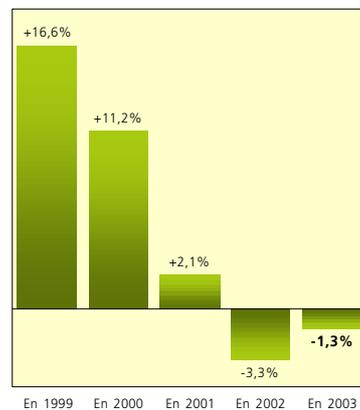
En **crédit-bail mobilier** stricto sensu (loi du 2 juillet 1966), la production est pour la seconde fois en retrait depuis 1994 : **-1,3%** (après -3,3% en 2002) avec **8,5 Mds €**. Là aussi, la hausse du premier semestre s'est transformée en recul au second.

Crédit-bail mobilier Evolution de la production*



* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.

Crédit-bail mobilier Variation annuelle de la production*



Les **opérations de location simple** (location financière et location longue durée) sont en repli de **-1,6%** sur l'année à **8,7 Mds €**, après un premier semestre positif et un second en baisse. Les opérations de location avec option d'achat sur voitures particulières sont en revanche en progression, bien que modeste : +1,9% à 1,5 Md €. Quatrième année consécutive de contraction pour les **crédits d'équipement** classiques : **-1,5%** à **2 Mds €**.

Net repli de l'immobilier d'entreprise

Après cinq années consécutives de croissance - plus ou moins accentuée - les opérations de financement des investissements immobiliers des entreprises et des professionnels sont en recul en 2003 : **-10,9%** à **6,7 Mds €**. En ce domaine, l'évolution aura été défavorable tout au long de l'année puisqu'à un recul de -11,7% au pre-

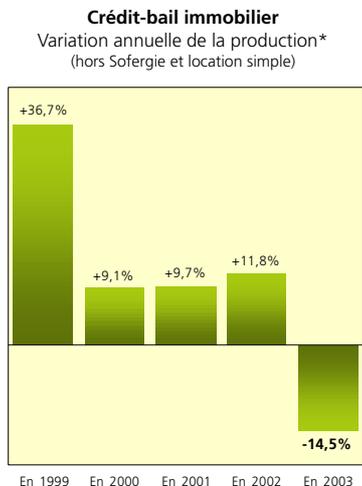
STATISTIQUES

mier semestre succède une baisse de -10,3% au second.

Premier recul après cinq ans de croissance ininterrompue pour les opérations de **crédit-bail immobilier** : la baisse est de **-14,5%** à **4,5 Mds €**. La tendance aura été plus défavorable au premier semestre qu'au second.



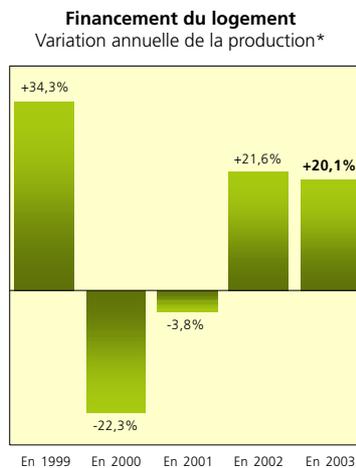
* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.



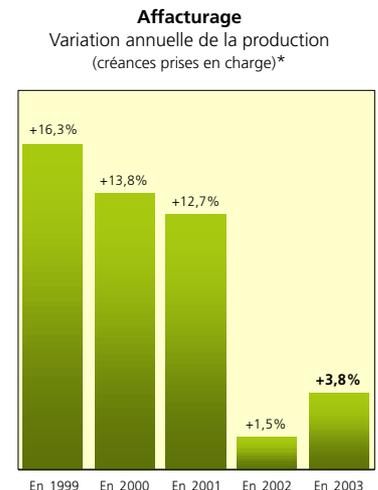
pour les opérations de financement du logement, après deux années de repli : **+20,1%** avec **10 Mds €**, après +21,7% en 2002. C'est la forte accélération enregistrée au second semestre (près de +30% après +9,4% au premier) qui explique cette évolution d'ensemble, les trois derniers mois de l'année ayant été tout particulièrement en pointe (+36%).



* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.



Grâce à une forte augmentation du montant des créances prises en charge au quatrième trimestre (+12% par rapport aux trois derniers mois de 2002), le second semestre marque une hausse de +7,6% de l'activité des sociétés d'affacturage (après une évolution nulle au premier), ce qui se traduit sur l'année par une croissance de **+3,8%** - avec **73,2 Mds €** - après seulement +1,5% en 2002. Le rebond est réel, mais on demeure encore loin de la croissance à deux chiffres des années 80/90.



Les opérations des **Sofergie** sont en forte augmentation à **283 M €** (+160%), mais on sait qu'en ce domaine, l'évolution est toujours très heurtée, tant à la hausse qu'à la baisse. La modestie des chiffres les rend dépendants d'opérations ponctuelles de montants - relativement - importants.

Les financements classiques (crédits à court terme aux promoteurs et marchands de biens et autres crédits à moyen et long terme) atteignent **1 Md €**, en forte baisse (-20,2%).

Forte progression confirmée des crédits au logement

L'année 2003 confirme - en l'atténuant quelque peu - la forte progression enregistrée l'année précédente

Rebond modeste de la croissance pour l'affacturage



* Montants annuels mis en indice base 100 en 1993.

(voir les principaux chiffres page suivante)

Estimation provisoire

Les principaux chiffres

Montants en milliards d'euros	Production 2003	Evolution 2003/2002 (à données comparables)
. Financement de l'équipement	56,5	+3,0%
. Equipement des entreprises et des professionnels	20,6	-1,2%
. Crédit classique	2,0	-1,5%
. Location de matériels	18,7	-1,2%
. Crédit-bail mobilier	8,5	-1,3%
. Autres opérations de location*	10,2	-1,1%
. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)	35,8	+5,6%
. Crédit classique	34,0	+5,7%
. Financements affectés	11,2	+3,9%
. Crédits renouvelables	15,4	+5,9%
. Prêts personnels	7,4	+8,1%
. Location	1,8	+3,4%
. Financement de l'immobilier	16,6	+5,8%
. Financement de l'immobilier d'entreprise	6,6	-10,4%
. Financements classiques	1,1	-20,2%
. Crédit-bail immobilier et location simple	5,5	-8,2%
. Crédit-bail immobilier	5,3	-5,7%
Sociétés de crédit-bail immobilier	4,5	-14,5%
Sofergie	0,7	+160,0%
. Location simple **	0,2	-41,9%
. Financement du logement	10,0	+20,1%
TOTAL	73,1	+3,6%
. Affacturage (Montant des créances prises en charge)	73,2	+3,8%

* Avec ou sans option d'achat.
** Investissements locatifs (travaux immobilisés et achats d'actifs seuls) des adhérents ASF.

INTERNET

Ce que vous avez toujours voulu savoir...

Certains termes techniques liés à l'informatique interviennent de plus en plus souvent dans les conversations et peuvent laisser pantoises certaines personnes. Celles-ci n'osent pas demander à leur interlocuteur la définition du terme venu perturber, voire obscurcir, la discussion.

Pour au moins trois termes, l'ASF vous sauve la mise.

FAI : Fournisseur d'Accès à Internet (exemples : Wanadoo, Free, Club-Internet, Oléane, etc). Intermédiaire qui revend de la "bande passante" (canal de communication) permettant l'utilisation des services du réseau Internet comme l'envoi et la réception de messages ou, encore, la navigation sur des sites. Ce terme est plus souvent connu sous le nom de Provider (ISP / Internet Service Provider).

Workflow : permet de définir des processus de circulation de l'information et d'automatiser cette circulation entre les différents utilisateurs. Des documents circulent d'ordinateur à ordinateur avec, à chaque étape, la possibilité de les traiter en les modifiant, en les complétant, en les validant ou en refusant leur validation.

XML (eXtensible Mark-up Language) : Format d'échange de données, fonctionnant par système de balises, utilisé pour définir le contenu d'un document.

Exemple : <Ville>PARIS</Ville>

Les balises <Ville></Ville> indiqueront immédiatement l'existence d'une ville dans un document. Deux ordinateurs distants, s'ils possèdent le même « modèle » de balises, pourront ainsi échanger des documents de données structurées et, par exemple, alimenter automatiquement des fichiers.

(à suivre)

asffor.asf-france.com

(création en novembre 2002)

- 13 059 connexions du 1er janvier au 15 novembre 2003 (14 700 estimées pour 2003)
- 8 411 documents pdf téléchargés (9 828 expédiés par courrier).
- Les documents les plus téléchargés :

● Le programme des stages	656
● Le rapport de l'Asffor	627
● Fiche du stage « Le crédit-bail immobilier »	628
● Fiche du stage « Relance écrite pour le recouvrement de créances »	560
● Fiche des stages	
« Etats de la Commission bancaire »	514
« Approche de la comptabilité - Outils d'analyse financière »	514

Annuaire Financiers

L'ASF a retenu des annuaires où chaque site Internet lié au monde de la finance se devrait d'être référencé (l'inscription est gratuite).

<http://www.annufinance.com>

<http://finance.bottin.fr> (nouvelle présentation - inscription momentanément suspendue)

<http://www.laportedelafinance.com>

<http://fr.qualisteam.com>

<http://www.banque-en-ligne.com>

<http://www.agora-trade.com>

(entreprises d'investissement, sociétés de gestion de portefeuilles)

Les adhérents de l'ASF peuvent se rendre sur la partie privée du site www.asf-france.com où des liens directs vers les formulaires d'enregistrement des sites gratuits ont été mis en place.

Site ASF : record battu

Le site www.asf-france.com a connu pour la première fois, au mois de janvier 2004, un nombre de visites supérieur à 20 000 (21 300) soit pratiquement une augmentation de 25% par rapport au mois précédent. Mais contrairement aux précédentes augmentations notables de fréquentation, celle-ci est surtout due aux adhérents. En effet, 5 678 téléchargements de circulaires ont été effectués au mois de janvier et plus de 100 utilisateurs supplémentaires se sont inscrits à Vigilance Circulaires, portant ainsi leur nombre à 740.

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Propositions de loi en cours

La proposition de loi de Luc-Marie Chatel a été examinée le 11 décembre dernier en première lecture par l'Assemblée nationale. Cette proposition introduit notamment la possibilité pour l'emprunteur de demander à tout moment la réduction de sa réserve de crédit, la suspension de son droit à l'utiliser ou la résiliation de son contrat. Il reste alors tenu de rembourser le montant de la réserve de crédit déjà utilisée de manière échelonnée. L'examen en première lecture par le Sénat est programmée pour le 15 avril. Une nouvelle proposition de loi tendant à prévenir le surendettement a été déposée par Jean-Christophe Lagarde qui fait notamment référence à un seuil d'endettement. Comme pour la proposition de loi de Jacques Masdeu-Arus « pour la création d'un fichier national des crédits aux particuliers et l'instauration d'un ratio d'endettement », l'ASF dénonce les risques importants liés à l'instauration d'un tel ratio (cf. article de Jean-François Trussant « Le mythe du ratio » dans La Lettre de l'ASF n°103).

Suivi de la loi sécurité financière

L'ASF reste attentive à la rédaction des projets de décrets d'application de la loi sécurité financière du 1er août

2003. En matière de démarchage, cela vise la création d'un fichier des démarcheurs devant recenser l'ensemble des personnes habilitées à procéder au démarchage bancaire et financier. En matière de crédit à la consommation, et plus particulièrement de crédit renouvelable, cela concerne l'élaboration d'un bordereau-réponse devant permettre à l'emprunteur de s'opposer aux modifications proposées lors de la conclusion du contrat.

Surendettement

L'ASF a fait part de ses observations sur le projet de décret d'application de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, dite loi Borloo. Ce projet de décret est actuellement soumis au Conseil d'Etat.

Travaux du groupe de travail « Consommateurs – ASF »

L'élaboration d'un accord sur les méthodes de recouvrement amiable est toujours l'objet de la concertation entre les professionnels et les organisations de consommateurs au sein du groupe de travail « Consommateurs - ASF » (dernière réunion : le 27 janvier ; prochaine réunion : le 1er avril).

Proposition de directive sur le crédit aux consommateurs

Au moment où nous rédigeons cet article, Pervenche Bérès, rapporteure de la Commission économique et monétaire du Parlement européen a présenté son projet d'avis. De son côté,

Joachim Wuermeling, rapporteur de la Commission juridique du Parlement européen saisie au fond, vient de faire connaître son rapport. L'adoption de ce dernier en Commission juridique devrait intervenir le 19 février. Le vote en première lecture devant le Parlement européen, réuni en session plénière, pourrait intervenir le 29 mars.

Code de conduite volontaire relatif à l'information précontractuelle concernant les prêts au logement - Travaux du Forum Group

La Commission européenne dresse un constat sévère concernant le défaut d'ouverture du marché immobilier. Par ailleurs, si elle ne veut rien imposer en termes de réglementation, un cadre général (recommandation, auto-réglementation, co-réglementation, etc.) sera vraisemblablement proposé à l'issue des travaux du « Forum Group ». Les cinq sous-groupes du Forum Group doivent déposer leurs recommandations en juin 2004 (voire septembre 2004), la Commission européenne présentera alors des communications pour lancer un débat plus large.

Nouvelle réglementation du fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)

L'ASF a récemment fait part de ses observations concernant un projet de règlement du Comité de réglementation bancaire et financière modifiant le règlement n° 90-05 du 11 avril 1990 re- ►

Relevé dans les ordres du jour

- ▶ latif au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP). Ce projet tend à prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi Borloo d'août 2003 introduisant entre autre la procédure de rétablissement personnel. Il prévoit également de réduire d'un mois les délais de déclaration des incidents de paiement caractérisés au fichier.

Et aussi ...

- Transposition de la directive sur l'intermédiation en assurances,
- Transposition de la directive sur la protection des données personnelles,
- Actualité de la Convention Belorgey,
- Droit de timbre,
- ...

Financement des entreprises

Avant-projet de loi de sauvegarde des entreprises

Un projet de loi modifié a été transmis au Conseil d'Etat le 26 janvier. L'objectif est un examen par le Parlement avant l'été. L'ASF consultera les adhérents sur le nouveau projet.

Travaux du groupe de travail juridique « Entreprises »

Ce groupe de travail, récemment réactivé à la demande des commissions du Crédit-bail mobilier et immobilier, s'est notamment penché sur les dos-

siers législatifs et réglementaires en cours (décret d'application de la loi sécurité financière et conséquences de la loi sur l'initiative économique) ainsi que sur des questions jurisprudentielles intéressant notamment les contrats de location avec prestations incluses et les contrats de financement de logements.

Financement des cliniques privées

La Commission du Crédit-bail immobilier a décidé de reprendre contact avec l'administration afin que soit précisée la possibilité pour les projets financés en crédit-bail immobilier de bénéficier des subventions accordées dans le secteur.

Subventions Feder

Suite à de nouvelles difficultés rencontrées par certains établissements, l'ASF contactera à nouveau l'administration concernant la demande de la profession de parvenir à alléger les lourdeurs administratives existant actuellement pour la délivrance et le paiement des subventions venant des fonds Feder.

Et aussi ...

- Capacité financière,
- Dégressivité des loyers de crédit-bail ;
- Problématique TVA sur indemnités,
- Opérations de co-baillage,
- Bateaux de plaisance et crédit-bail,
- Proposition de directive sur la res-

- ponsabilité environnementale,
- Partenariat public / privé,
- Projet de loi d'orientation sur les énergies,
- ...

Pour en savoir plus

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com
Cyril Robin :
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

La Commission s'est réunie le 8 janvier.

Composition de la Commission

Patrick de Villepin, nouveau Président directeur général de BNP PARIBAS FACTOR, a été coopté en qualité de membre de la Commission en remplacement de Jean-François COLIN, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe BNP PARIBAS.

Groupe de travail « Adéquation des fonds propres »

Le groupe de travail a fait le point sur les récents développements en provenance de Bâle sur le traitement des EL/UL et contribué à la réponse de l'ASF à la proposition du Comité de Bâle. Le groupe de travail débat à l'heure actuelle de la ventilation, entre risque de crédit et risque opérationnel, des risques pesant sur les clients.

Groupe de travail juridique

Il s'est réuni le 19 décembre. Les sujets suivants ont notamment été examinés :

Consultation sur les règlements directs : le groupe de travail a examiné une consultation portant sur le traitement des « règlements directs » (paiements faits par le débiteur au client du factor, ou à son mandataire judiciaire, en règlement de créances cédées). Les conclusions, relevant notamment que, si la demande est formulée dans le cadre d'une liquidation judiciaire, le mandataire judiciaire doit la régler sans pouvoir opposer au factor le classement des créanciers de l'article L. 621-32 du Code monétaire et financier (ex article 40 de la loi de 1985), ont été jugées positives par le groupe de travail.

Réforme des procédures collectives : à l'occasion de la consultation organisée par la Chancellerie sur le projet de réforme des procédures collectives, l'ASF a proposé des amendements concernant l'affacturage. Ils visent à limiter le champ de revendication des fournisseurs bénéficiant d'une clause de réserve de propriété, à affirmer l'opposabilité des cessions de créances et à régler les difficultés que peuvent poser les règlements directs en cas de procédure collective du client.

Démarchage : le groupe de travail a examiné les dispositions sur le démarchage introduites par la loi de sécurité financière et leur impact éventuel sur la profession.

Cautionnement : les participants ont relevé les difficultés d'application posées par les dispositions relatives aux cautions données par une personne physique à un créancier professionnel

Relevé dans les ordres du jour

introduites dans le Code de la consommation par la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique.

Groupe de travail IAS

Le groupe a poursuivi ses réflexions autour du classement des opérations d'affacturage en prêts acquis ou prêts émis, selon que les risques attachés au contrat sont ou non transférés au factor. A la suite de certains assouplissements apportés par une réunion du Bureau de l'IAS et répercutés dans la dernière version de l'IAS 39, il semblerait que l'ensemble des contrats pourraient être classés en prêts émis. La Commission a invité toutefois à apprécier les conséquences d'une telle généralisation.

FIBEN

L'ASF a relevé des difficultés d'ordre comptable dans le projet de la Banque de France relatif à la création d'une rubrique dédiée à l'affacturage dans le cadre d'une extension du champ de recensement de la centralisation des risques. La Banque de France a appelé à un complément de réflexion.

Cautions

La Commission s'est réunie le 2 décembre.

Action contre les organismes délivrant des cautions sans agrément

La Commission a décidé de porter

plainte contre un organisme ayant délivré une garantie à une société de travail temporaire alors qu'il n'est agréé ni en qualité d'établissement de crédit, ni en qualité d'entreprise d'assurance.

Réponse à la consultation de novembre du Comité de Bâle sur la séparation des traitements des pertes de crédit attendues et inattendues

La Commission a examiné la consultation lancée par le Comité de Bâle sur la séparation des traitements des pertes de crédit attendues, qui seraient couvertes par des provisions, et des pertes inattendues, qui feraient l'objet d'une allocation de fonds propres. Elle s'est plus particulièrement interrogée sur l'impact de ce projet sur la règle, appliquée actuellement par certaines sociétés de caution, permettant d'imputer les fonds mutuels de garantie dans le tier 1 des fonds propres lorsqu'un engagement de reconstitution est pris par les partenaires au fonds. La Commission souhaite que cette faculté ne soit pas remise en cause.

Réforme des procédures collectives

La Commission a examiné les grandes lignes du projet soumis à consultation par la Chancellerie en octobre ainsi que les observations faites par l'ASF sur ce document. ►

Relevé dans les ordres du jour

► Garanties de paiement des sous-traitants de constructeurs de maisons individuelles

L'ASF participe à une réflexion de place visant à apporter des solutions au risque pénal que fait désormais peser la loi sur l'initiative économique sur les constructeurs de maisons individuelles qui ne délivrent pas les garanties de paiement des sous-traitants prévues par les textes.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

La Commission s'est réunie
le 21 janvier.

Statistiques ASF sur le PNB

La Commission a décidé de lancer une enquête sur le PNB trimestriel des membres de l'ASF exerçant une activité de PSI à titre principal. Elle concerne les exercices 2002 et 2003. Les premiers résultats ont été diffusés début janvier. Ils figurent sur le site Internet de l'ASF (www.asf-france.com).

Démarchage

Le groupe de travail a formulé des observations sur le projet de décret relatif au fichier « démarcheurs » dont l'ASF a été saisie par la Direction du Trésor. Le groupe de travail a en outre poursuivi son examen des questions posées par le délai de réflexion de 48 heures applicable aux opérations de dé-

marchage portant sur des instruments financiers ou les services de RTO et d'exécution. Ce délai court à compter du lendemain de la remise à la personne démarchée d'un récépissé établissant la communication des informations requises. Le texte précise qu'à son issue le silence du client ne peut valoir acceptation. Le groupe de travail a réfléchi à une procédure-type, tenant compte des impératifs commerciaux, qui permettrait aux établissements de satisfaire aux exigences posées par la loi.

Assurances responsabilité civile

Le groupe de travail a examiné un projet de questionnaire à présenter aux futurs souscripteurs élaboré par un courtier en assurances participant à la réflexion conduite par l'ASF. Il doit ensuite se pencher, en vue d'une validation, sur le document de synthèse élaboré par l'ASF recensant les risques assurables au titre de l'activité des PSI. L'objectif des travaux est de faciliter l'accès des PSI membres de l'ASF aux assurances professionnelles.

Point sur la révision du canevas de convention de compte et de services ASF

L'ASF avait adressé à l'AMF pour observations le canevas de convention de compte modifié issu des travaux du groupe « Déontologie ». L'autorité a en retour formulé un certain nombre de remarques qui ont été intégrées au document avant son envoi à la Section.

Comité de la réglementation bancaire et financière : modifications envisagées du fonds de garantie des investisseurs et du règlement 97-02 sur le contrôle interne

La Banque de France a lancé une consultation en vue de modifier plusieurs règlements du CRBF. Sont notamment visés :

- le règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Il est en particulier proposé d'introduire la notion de plan de continuité dans les diligences du contrôle interne ;
- le règlement 99-15 relatif au mécanisme de garantie des titres : la modification vise à mettre ce texte en conformité avec la loi sécurité financière qui a intégré dans le champ d'application du fonds les établissements de crédit et les entreprises d'investissement non conservateurs d'instruments financiers. L'ASF a veillé à ce que le règlement prévoie que les sociétés financières non conservateurs supportent, à l'instar de celles qui sont conservateurs, une contribution réduite du fait de leur participation parallèle au fonds de garantie des dépôts.

Date de la réunion plénière annuelle de la Section

Ainsi que l'avait souhaité la Section lors de sa réunion plénière de juin 2003, la prochaine réunion se tiendra au premier trimestre. La date fixée est **le mardi 16 mars à 17 heures.**

Pour en savoir plus

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Au conseil de l'ASF

Lors de sa réunion du 21 janvier 2004, le Conseil a coopté **François Drouin**,



Président directeur général d'Entenial, par ailleurs Président du directoire du Crédit Foncier, pour succéder à Jacques Lebhar qui a cessé ses fonctions chez Entenial.

DANS LES COMMISSIONS

Commission affacturage

Patrick de Villepin, nouveau Président directeur général de BNP PARIBAS FACTOR, a été coopté en qualité de membre de la Commission pour succéder à Jean-François COLIN, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe BNP PARIBAS.

Commission financement de l'équipement des particuliers

Eric Martin, Directeur du crédit de FINAREF, a été coopté pour succéder à Michel Drapier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Commission crédit-bail immobilier

Sylvie Lacourt, Directeur général de Mur Ecureuil, est cooptée membre de la Commission pour succéder à Patrice Rossard.

Commission sociale

Jocelyne Le Joncour, Directeur des ressources humaines de l'UCB, a été nommée par le Conseil membre de la Commission sociale pour succéder à Thierry de la Villesbret.



PRIX ASF 2003 : une année sans

La remise des Prix délivrés en collaboration avec le Centre National des Professions Financières revêtait cette année un faste particulier car elle coïncidait avec le vingtième anniversaire du Concours du Centre « Phi ». C'est Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, qui présidait la cérémonie dans le cadre prestigieux de la Sorbonne, le 3 février. Malheureusement, pour la première fois depuis sa création en 1997, le Prix de l'ASF n'a pu être décerné cette année, faute d'avoir trouvé un mémoire qui corresponde à la fois à l'exigence de qualité requise et au thème du Prix, c'est-à-dire « les activités et les atouts des établissements de crédit spécialisés, français ou étrangers, dans la concurrence nationale et européenne ». Comme il arrive à certains crus prestigieux, le Prix de l'ASF aura donc connu une année « sans ». Cela doit évidemment rester exceptionnel et nous encourageons les directeurs de mémoires à orienter les étudiants de troisième cycle vers des sujets susceptibles d'obtenir ce Prix doté, rappelons-le, de 5 000 euros.

Vient de paraître

DERIVES DE CREDIT

par Jean-Luc Quémard (Revue Banque Edition – 131 pages, 26 €)

Le marché des dérivés de crédit connaît une croissance spectaculaire. Cet ouvrage présente de manière didactique ces nouveaux outils qu'il s'agisse des dérivés de crédit portant sur une seule contrepartie ou des dérivés de crédit sur portefeuille. Il présente aussi les risques multiformes que comportent ces produits innovants et souligne l'importance d'un environnement sécurisé à l'intérieur des banques. Les principes de la réglementation actuelle et des recommandations de Bâle II relatifs aux dérivés de crédit sont présentés.



Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 23 décembre 2003
et du 29 janvier 2004)

Financement de l'équipement

Frédéric ANDERSSON : Directeur général d'ING
LEASE FRANCE S.A.

Olivier DE RYCK : Directeur général de FORTIS LEASE

Daniel LOUIS : Directeur général délégué de TRANSOLVER
FINANCE

Financement de l'immobilier

Pierre-Edouard de COURCELLES : Dirigeant de SANPAOLO
MUR

Jean-François GRANET : Président du directoire de BATIROC
BRETAGNE

Catherine MAILLE : Directeur général de BATIROC BRETAGNE

Jean MERELLE : Président d'EUROSIC

Jack PERRIEN : Dirigeant de BAIL ENTREPRISES

Services financiers et services d'investissement

Frédéric AMBLARD : Directeur de CENTRAL EXPANSION

Christophe de BACKER : Président de HSBC CCF EPARGNE
ENTREPRISE

Thierry BENBASSAT : Directeur général délégué de
SOFIDER - SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA REUNION

Jean-Pierre GIANOTTI : Directeur général délégué de
SODEGA - SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA GUADELOUPE

Dung RAMON : Directeur général de CREDIT LYONNAIS
EPARGNE ENTREPRISE

Charles RICHARD de LATOUR : Secrétaire général de BNP
PARIBAS FACTOR

Patrick de VILLEPIN : Président de BNP PARIBAS FACTOR

Les adhérents

Section	Membres ¹	Membres correspondants
Affacturage	21	-
Crédit-bail immobilier	67	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	62	1
Financement de l'équipement des particuliers	64	10
Financement immobilier (<i>y compris Crédit Immobilier de France</i>)	28	21
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement (<i>dont entreprises d'investissement</i>)	81 (49)	1 (1)
Sociétés de caution	39	-
Sociétés de crédit foncier	2	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	11	-
Sofergie	13	-
Activités diverses	29	4
TOTAL²	422	37

1 / Membres de droit et membres affiliés 2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur section principale

Les nouveaux membres

MEMBRE DE DROIT

DOMOFINANCE

Filiale de CETELEM et d'EDF agréée en vue d'assurer le financement de travaux et d'installations contribuant à la maîtrise de l'énergie et à la sécurité électrique, au profit d'une clientèle de particuliers utilisatrice des services d'EDF.

Président directeur général : **Louis-Noël CHENU**

Directeur général délégué : **Olivier de BARDIES**

GENERAL ELECTRIC FINANCEMENT POLYNESIE S.A.S.

Filiale du groupe GENERAL ELECTRIC agréée en vue d'accorder toutes formes de financements mobiliers, y compris par voie de crédit-bail, aux particuliers et aux entreprises situés en Polynésie Française.

Président : **Gilles de LAUNAY**

Directeur général : **Elisabeth BEDUE**

Directeur général : **Patrick LAINE**

Dirigeant : **Hervé DINEUR**

MEMBRE AFFILIÉ

FEDERIS GESTION D'ACTIFS

Société de gestion de portefeuille des groupes MEDERIC et MALAKOFF résultant du rapprochement de CIPF - SOLIAD' et de SOFIMAL.

Président du directoire : **Daniel LIPPERA**

Directeur général : **Régis CHARLET**

Directeur général : **Jean-Marie LECA**



Le 6^{ème} volume des circulaires de l'ASF

(année 2003) est sur le point d'être adressé **gratuitement** à

l'ensemble de nos membres. Des **exemplaires**

supplémentaires sont disponibles auprès d'ASF-

Services (Catherine Surlève au 01 53 81 51 81) au prix

de **10 € HT**, soit 11,96 € TTC l'unité. Le coffret

comportant les **six volumes** (circulaires depuis 1984)

est au prix de **30 € HT**, soit 35,88 € TTC.

Les envois sont franco de port. Les circulaires de l'ASF

sont également consultables et téléchargeables sur le site

www.asf-france.com (partie réservée aux membres).





Inscriptions auprès d'Anne Delaleu
Téléphone 01 53 81 51 85 Télécopie 01 53 81 51 86
E-mail : a.delaleu@asf-france.com

STAGES 2004

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : <http://asffor.asf-france.com>

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Contrôle interne	Pierrette BLANC , Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementa- tion et comptabilité bancaires. Viviane FIORUCCI , Expert comptable diplômée, ancienne dirigeante d'une société financière	<i>Dirigeants, auditeurs internes et responsables impliqués dans la mise en place et le suivi du contrôle interne</i>	Le 9 mars	598,00 € TTC 500,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Alain MAHEU Consultant spécialisé en crédit-bail Annick HUSSON Attachée de direction à la Compagnie Financière de Paris Jean-Michel VENDASSI Directeur juridique et fiscal de BNP Paribas Lease Group	<i>Employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de Crédit-bail mobilier)</i>	Du 16 au 18 mars	849,16 € TTC 710,00 € HT
Recouvrement spécifique à la location (crédit-bail mobilier et location longue durée)	Pierre SALICETI Avocat à la Cour, ancien cadre d'une société financière	<i>Aux cadres et gestionnaires du recouvrement</i>	Les 23 et 24 mars	1100,32 € TTC 920,00 € HT
Montage et démontage de barèmes	Philippe BRUCKERT Ingénieur-Conseil spécialisé dans les établissements de crédit	<i>Toute personne désirant acquérir la pratique de la tarification des sociétés financières</i>	Les 6 et 7 avril	944,84 € TTC 790,00 € HT
Enjeux européens pour la profession bancaire et financière	Bruno DUPONT , Président Euralia Julie-Jeanne REGNAULT Consultante Euralia	<i>Responsables de Secrétariat Général, juristes, personnels chargés de relations internationales.</i>	Le 8 avril	508,30 € TTC 425,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ , Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY Responsable commercial engagements de AUXICOMI-AUXIMURS Sylvie LACOURT , Directeur du crédit-bail immobilier de A3C	<i>Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier</i>	Du 2 au 4 juin	1237,86 € TTC 1035,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Etats de la Commission bancaire	Pierrette BLANC Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires	<i>Services comptables et financiers</i>	Du 8 au 10 juin	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ , Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY Responsable commercial engagements de AUXICOMI-AUXIMURS Sylvie LACOURT , Directeur du crédit-bail immobilier de A3C	<i>Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier</i>	Du 14 au 16 septembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Etats de la Commission bancaire	Pierrette BLANC Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires	<i>Services comptables et financiers</i>	Du 21 au 23 septembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Alain MAHEU Consultant spécialisé en crédit-bail Annick HUSSON Attachée de direction à la Compagnie Financière de Paris Jean-Michel VENDASSI Directeur juridique et fiscal de BNP Paribas Lease Group	<i>Employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)</i>	Du 28 au 30 septembre	849,16 € TTC 710,00 € HT
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier	Olivier GIBOUREAU Directeur développement produits contractuel de Lixxbail Groupe Pascal SIGRIST Avocat à la Cour	<i>Cadres confirmés des services juridiques et contentieux</i>	Le 30 septembre	568,10 € TTC 475,00 € HT
Prévention du blanchiment	Marie-Agnès NICOLET Associée du cabinet AUDISOFT Consultants, en charge du pôle « gestion des risques et conseil réglementaire »	<i>Correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des institutions financières, déontologues</i>	Le 5 octobre	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail immobilier	Claire ABDOU Estelle VIALLET Directeurs de mission chez Constantin associés	<i>Gestionnaires et comptables. Tous personnels des sociétés de crédit-bail immobilier</i>	Le 6 octobre	568,10 € TTC 475,00 € HT
Contrôle interne	Pierrette BLANC , Ancien adjoint de direction au Secrétariat général de la Commission bancaire, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires. Viviane FIORUCCI , Expert comptable diplômée, ancienne dirigeante d'une société financière	<i>Dirigeants, auditeurs internes et responsables impliqués dans la mise en place et le suivi du contrôle interne</i>	Le 12 octobre	598,00 € TTC 500,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

STAGES ASFFOR 2004

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : <http://asffor.asf-france.com>

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	Hervé SARAZIN Principal clerc chez Me Thibierge, notaire Pascal SIGRIST Avocat à la Cour	<i>Cadres confirmés des services juridiques et contentieux</i>	Les 14 et 15 octobre	849,16 € TTC 710,00 € HT
Dynamiser les écrits de l'entreprise	Lionelle CLOOS Consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement	<i>Toute personne amenée à rédiger des écrits au sein de l'entreprise</i>	Les 19 et 20 octobre	837,20 € TTC 700,00 € HT
Conduire un entretien de bilan professionnel annuel	Denis STIRE Responsable formation GE CAPITAL BANK	<i>Managers, responsables d'équipe, de projet</i>	le 21 octobre	478,40 € TTC 400,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

Solution de la grille de Noël 2003

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	B	E	A	S	C	O	R	P	U	S
2	I	B		N	E	C	R	O	M	A	N	T
3	R	A	P	E	U	R	S		A	T		E
4	E	Q		E	P	I		S		I	L	L
5	P	U	B			V	I	C	I	N	A	L
6	U	E	L		D	E	S	I	R	E		I
7	R		U	P	O	N		E	A	U		O
8	C	H	E	R	T	E		R		S	O	N
9	H		C	I	E	R	E		C	E		N
10	A	C	H	E	S		C	A	L		V	A
11	S	O	I			C	O	L	O	N	A	T
12	E	M	P	R	U	N	T	E	U	S	E	S

HORIZONTALEMENT

1 De la protection à l'anglaise / **2** Relevé d'identité bancaire incomplet – Use du feu pour faire ses tours de magie noire / **3** Glacent Euterpe d'effroi - Possessif très marqué à droite / **4** Initiales pour une bouche de métro d'historien - Figaro : le défi - Eau courante mulhousienne / **5** Rendez-vous des blondes, des brunes, des rousses ... - A quelque chose du petit chemin et de l'odeur de noisette ... / **6** Vieux loup arrivant par le jardin - Valet dit Sacha ou le Maître en serviteur / **7** Pour les Anglais, c'est sur, sans ambiguïté - Baille / **8** Liée à la rareté ? - Peut faire des taches / **9** Est-ce l'état du marché de l'immobilier qui a fait perdre la tête à cette foncière ? - Démonstratif / **10** A la rémoulade ? - La vigne a le sien - Richesse créée / **11** Il est conseillé d'en rester maître - Etat du colon / **12** Ont donc vocation à s'enrichir ultérieurement si elles payent

VERTICALEMENT

1 Du tempérament à l'anglaise / **2** Vieux tableur - Réclame ? / **3** Bonne action / **4** Pour lui, tous les chemins menaient à Rome - Invité / **5** Peau fripée - Assurés de leur revenu / **6** Mère porteuse de l'espoir des consommateurs - Initiales pour écrivain français du 19ème / **7** Pour lui, en 68, sous les pavés ce n'était pas vraiment la plage - Avec lui, ce n'est pas - heureusement - tout bénéfique ! - Participation / **8** Lac tout bleu - Suppose de bonnes dents - Se fait mousser au 5 horizontal / **9** De l'insertion aux activités, c'est toujours du revenu - Extrêmement catholique - Vaut peu / **10** Axel : elle en est folle - Initiales ministérielles / **11** Début de série - Se donne en général sans se reprendre - Malheur ! / **12** Mauvaises actions MPV

La Lettre de l'ASF n° 105 est tirée à 3 000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES FINANCIERES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 06.60.87.28.15 - Impression : Chirat - 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Françoise Cossin

Anne Delaleu - Aymeric Dulauroy - Philippe de Lacotte - Alain Lasseron - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin